

CACES R.386 - Initial

↳ Plate-forme élévatrice mobile de personnel

Public :

- Utilisateurs de PEMP (nacelles).
- 6 personnes par groupe maximum.

Prérequis :

- Connaître les engins.
- Être apte au niveau médical.

Durée : 3 jours (1 jour de théorie - 1 jour de pratique – 1 jour de test).

Objectifs :

- Connaître les consignes de sécurité.
- Apprendre les manœuvres en vue de la délivrance du CACES.

Moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et pratiques appliqués à l'activité de manutention de l'entreprise et avec les moyens mis à disposition par l'entreprise ou l'organisme de formation.
- Remise d'un support aide-mémoire (Mémoforma).
- Délivrance d'un certificat de stage.

Evaluation :

- Test final d'évaluation des connaissances théorique et pratiques (QCM et test pratique par un organisme testeur).

Dates, lieu, tarif : nous consulter.

PROGRAMME

Rappel réglementaire :
Recommandation R.386 (CNAM).

La prévention des risques, les accidents du travail.

Réglementation, normalisation et textes de la sécurité sociale

- Arrêté du 2 décembre 1998.
- Recommandation de la CNAM R.386.
- L'autorisation de conduite.
- Les responsabilités du conducteur.
- Les organismes de prévention.

Classification, caractéristiques, technologie et fonctionnement des PEMP

- Les différentes catégories de PEMP et leurs spécificités.
- Les différentes sources d'énergie des PEMP.
- Les différents composants d'une PEMP et leur fonction.
- Le schéma simplifié d'un circuit hydraulique.
- Les éléments constitutifs d'un circuit de freinage.
- Les dispositifs de sécurité.

Les principaux facteurs de risques dans la conduite des PEMP

- Nature du sol : sol mou, instable, plaques d'égouts, trottoirs...
- Présence de dévers ou de pente.
- Risques de collision avec d'autres engins.
- Présence d'obstacles en hauteur.
- Présence de réseaux électriques.
- Conditions météo défavorables : vent fort, gel, températures très basses.
- PEMP mal adaptée.

Règles de conduite et de mise en œuvre des PEMP

- Respecter le code de la route.
- Respecter le plan de circulation de l'entreprise ou du chantier.
- Mettre en œuvre la signalisation du plateau de travail.
- Respecter les consignes de sécurité propres à l'utilisation de la PEMP et à l'entreprise.

Mise en pratique des connaissances

- La vérification de prise de poste.
- L'examen d'adéquation.
- La mise en œuvre du poste de secours.
- Les gestes de commandement et de communication.
- Les déplacements de la PEMP
- Le positionnement de la PEMP en fonction du travail et de l'environnement,
- Le rôle du surveillant : balisage, signalisation,
- La mise en œuvre de la PEMP suivant les différentes configurations,
- La configuration de la PEMP en position transport
- Les opérations de fin de poste.



R 386m Cat. 1